

Adresse de la société populaire et républicaine de l'Unité (ci-devant Marie-au-Bosc, Seine-Inférieure), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et républicaine de l'Unité (ci-devant Marie-au-Bosc, Seine-Inférieure), lors de la séance du 22 brumaire an III (12 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18061_t1_0138_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

pierre, plus de machiavélistes, plus de despotes, ni en opinion ni en fait, plus de nobles ni de fanatiques; plus de meneurs, ni d'exagérés; liberté, égalité, justice, probité, amour de la patrie, voila notre voeu. Vive la République, Vive la Convention.

Suivent 34 signatures.

o

[*La société populaire et républicaine de l'Unité à la Convention nationale, le 11 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité, la République ou la mort.

Citoyens Législateurs

Justice à l'ordre du jour, punition au crime, indulgence à l'erreur; la terreur est l'arme défensive des despotes, la liberté fait germer les vertus républicaines, l'union assure la victoire de nos armées; nous n'obéissons jamais aux passions de quelque ambitieux qui voudroit s'emparer du gouvernement, nous adhérons à votre sublime adresse au peuple français, et repandez sans cesse comme vous avez fait dans votre adresse au peuple les lumières dont la République a besoin et vous verrez tous les citoyens ralliez autour de vous, bénir vos traveaux bienfaisants, terrassez toutes les coalitions des brigands de l'intérieur, comme nos armées ont terrassé les satellites des despotes, nous jurons d'être attachée à la Convention nationale et adressons des vœux au ciel, pour sa conservation, nous respecterons jusqu'à la mort, les lois émanées de la Représentation nationale et nous voulons mourir, plutôt que notre liberté nous échappe, vive à jamais la Convention et que ses traveaux soient immortels.

Nous jurons que la Convention nationale seroit notre point de ralliement si jamais quelque insurrection osait s'élever dans le centre de la République.

Salut et fraternité.

Suivent 18 signatures.

p

[*La commune de Brioude à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (21)

Liberté, Égalité ou la mort.

Représentants du peuple.

Les citoyens de la commune de Brioude républicains par principes honorent la justice et les vertus mises en pratique. Ils en ont trouvé le

code dans votre adresse aux français. Ils la regardent comme le point de réunion de toutes les volontés. Ils n'ont jamais reconnu et ne reconnaitront d'autre centre que la Convention nationale. Ils combattront à son exemple, les ennemis de la République, sous quelque forme qu'ils se déguisent.

La société populaire avait voté cette adresse, par son arrêté du 29 vendémiaire, aux acclamations unanimes de sa société et des tribunes. Son envoi fait individuellement par les citoyens soussignés est une preuve de leur attachement aux principes de la Convention et de leur respect pour les lois.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 83 signatures.

q

[*La société populaire de Lavoûte à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (22)

Citoyens représentants

La garantie de la liberté est tout à la fois, et dans la force du peuple et dans sa réunion au gouvernement qui a mérité sa confiance. La société populaire de La Voutte a toujours été si convaincue de cette vérité, que dans toutes les circonstances périlleuses où s'est trouvée la liberté, elle aurait cru trahir son amour pour une si belle cause, si elle ne se fut empressée de donner à la représentation nationale de nouveaux témoignages d'adhésion à ses principes et de dévouement sans bornes pour leur maintien : pressée aujourd'hui par les mêmes sentiments, au milieu des nuages politiques qui environnent encore le char de la révolution, elle vous benit et vous félicite de tous ces décrets pleins de sagesse émanés depuis cette nuit à jamais mémorable du neuf au dix thermidor. Elle voit avec reconnaissance que désormais la justice ne sera point un vain nom, et quoiqu'elle ne paraisse plus toute couverte de sang, elle sera toujours terrible pour les ennemis de la révolution et les continuateurs de Robespierre.

Au nom de cet infâme scélérat, nos coeurs se soulèvent encore, forcée de le nommer dans ses annales, l'histoire fremit d'horreur, et si elle fut malheureuse de le posséder si longtemps dans son sein, la Convention s'est couverte de gloire en le terrassant et en ordonnant par son décret du 12 vendémiaire, de continuer l'instruction sur l'horrible conspiration dont il était l'auteur.

En nous apprenant à être inexorable pour l'immoralité, vous nous donnez cette douce confiance, que vous la chasserez des tribunaux et des fonctions publiques. Puissent désormais la sagesse, la justice, et vos principes si bien connus, être la règle de tous les citoyens! quel homme qui ne voulut être français et quel français assez méprisables, assez indignes de ce

(20) C 326, pl. 1416, p. 24.

(21) C 326, pl. 1416, p. 3.

(22) C 326, pl. 1416, p. 37.